

RÈGLEMENT DE PARRAINAGE CKOM9

Article 1 - Organisateur

La société C&C CLE@N (CKOM9 Sud Gironde), SARL immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 892 767 245, dont le siège social se situe 25 route de Bertille à Sauternes (33210), organise une opération de parrainage régie par les présentes conditions générales de parrainage et appelée ci-après « parrainage CKOM9 ».

Article 2 - Opération de parrainage

Le parrainage CKOM9 est destinée exclusivement aux clients de la société C&C CLE@N (CKOM9 SUD GIRONDE) et vise à les récompenser lorsqu'ils recommandent la société C&C CLE@N (CKOM9 SUD GIRONDE) pour ses prestations de nettoyage de façade, toiture et terrasse. Le parrainage consiste, pour un client de la société C&C CLE@N (CKOM9 SUD GIRONDE) appelé « parrain », à recommander une ou plusieurs personnes appelées « filleul(s) » et donne droit, dans les conditions prévues ci-après, à des avantages financiers.

Le parrain et le filleul ne peuvent en aucun cas être une seule et même personne.

En participant au parrainage CKOM9, les parrains et les filleuls s'engagent à accepter sans réserve les dispositions du présent règlement.

La société C&C CLE@N (CKOM9 SUD GIRONDE) se réserve le droit de suspendre, de modifier ou d'interrompre l'opération de parrainage à tout moment, notamment en cas de force majeure sans que sa responsabilité soit engagée.

La société C&C CLE@N (CKOM9 SUD GIRONDE) se réserve le droit de modifier à tout moment les conditions générales de parrainage, sans effet rétroactif pour les opérations de parrainage en cours.

Article 3 – Champ d'application

3.1. Le parrain

Le parrainage est réservé à tout parrain, personne physique résidant en France, ayant la capacité, l'autorité et le pouvoir de s'engager en qualité d'apporteur d'affaires, à titre exceptionnel, auprès de la société C&C CLE@N (CKOM9 SUD GIRONDE) par l'apport d'un filleul.

La société C&C CLE@N (CKOM9 SUD GIRONDE) se réserve le droit de procéder à toute vérification nécessaire aux fins d'application du présent règlement. Toute indication erronée ou frauduleuse fournie par le Parrain entraînera l'annulation de sa participation à l'opération de parrainage.

3.2. Type de contrat

Le parrainage s'applique à l'achat d'une prestation entrant dans le champ d'application de la société CKOM9 PAYS BASQUE.

Article 4 - Fonctionnement

Pour parrainer un ami ou un proche, il suffit aux clients de la société C&C CLE@N (CKOM9 SUD GIRONDE) de compléter un bulletin de parrainage remis par un représentant commercial ou disponible sur le site internet www.ckom-9.fr/parrainage.

Article 5. Récompense accordée au parrain

Le parrainage récompense le parrain de différentes manières

- Parrainage niveau 1 : pour tout nouveau contact, dans la limite de 5, qu'il aura indiqué à la société C&C CLE@N (CKOM9 SUD GIRONDE) le parrain est récompensé par l'attribution de 10 € de réduction sur le montant de la facture sous forme de remise.
- Parrainage niveau 2 : pour tout rendez-vous pris par le parrain au nom de son filleul sur le site www.ckom-9.fr/parrainage donnant lieu à un devis, le parrain est récompensé de 50 € de réduction sur le montant de la facture sous forme de remise.
- Parrainage niveau 3 : pour toute signature de devis effectué en niveau 2, le parrain est récompensé de 50 € de réduction sur le montant de la facture sous forme de remise.
Si le parrainage niveau 3 intervient post-facturation, le parrain bénéficie de 100 € en bon d'achat.

Article 6. Validation du parrainage

Le parrainage est validé lorsque le parrain a fourni les coordonnées de nouveaux contacts à la société C&C CLE@N (CKOM9 SUD GIRONDE) (niveau 1) ou que le devis du filleul a été effectué (niveau 2) ou que le devis du filleul est validé (niveau 3).

Article 7. Avantage accordé au filleul

Le filleul bénéficie d'une remise de 5 % sur son devis.

Cette remise est portée à 10 % s'il effectue les travaux sur la même période que le chantier de son parrain.

Article 8. Accès au règlement de parrainage

Le règlement de cette opération de parrainage peut être consulté en ligne dans son intégralité sur la page www.ckom-9.fr/sud-gironde.

Article 9. Données personnelles – Informatique et Libertés

Préalablement à toute inscription à l'opération de parrainage objet des présentes, le parrain déclare et reconnaît avoir parfaitement recueilli l'accord libre et éclairé de son ou ses filleul-s pour communiquer ses coordonnées à la société CKOM9 PAYS BASQUE.

Conformément à la loi informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi n°2004-801 du 6 août 2004, le parrain autorise expressément la société C&C CLE@N (CKOM9 SUD GIRONDE) à saisir toutes les données dont il dispose le concernant afin de procéder au traitement de sa demande.

Le parrain dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant. Pour exercer ce droit, il contactera la société C&C CLE@N (CKOM9 SUD GIRONDE) via sa page web www.ckom-9.fr/sud-gironde.

Article 10. Droit applicable

Les conditions générales de parrainage sont soumises au Droit français.